Déposé au Greffe
le 0 8 OCT. 2009
sous le N°2909569
RCS N°91 B 1346

SIM 44
Société à responsabilité limitée
Au capital de 400 000 euros
Siège social : 7 ter, boulevard Allard
44100 NANTES
383.497.963 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 DECEMBRE 2008

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Les associés se sont réunis, le 30 décembre 2008, à 10 heures 30, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur François-Xavier MOUTEL, associé gérant.

Sont présents à la réunion :

- Monsieur François-Xavier MOUTEL
 propriétaire de 300 parts

- La société SOCIETE FRANCOIS-XAVIER MOUTEL
 propriétaire de 2.199 parts

Est absente :

- la société MTM
 propriétaire de 1 part

L'assemblée réunissant 2.499 parts sociales sur les 2.500 parts composant le capital social peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- le texte des résolutions proposées.

Puis, il est rappelé que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;**

- **Nomination de seconds Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Il explique que la société doit désormais publier des comptes consolidés et doit, en conséquence, désigner des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et de seconds commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

La discussion est ouverte.
Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire

- La société KPMG SA, ayant son siège social 682 Rue Jules Vallès - ZA de la Chevalerie - 50000 SAINT-LO, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

En qualité de commissaire aux comptes suppléant

- Monsieur Thierry LEFEVRE, demeurant professionnellement 5, avenue Dubna BP 60260 14209 Hérouville St Clair Cedex pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Les Commissaires aux comptes ainsi nommés n'ont vérifié aucune opération d'apport ou de fusion consentie à la société ou à une société que celle-ci est appelée à contrôler.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

En qualité de second commissaire aux comptes titulaire

- La société CO-PILOTES, ayant son siège social à GRANVILLE (50400) – Zone d'Activité de Prétot – Impasse des Trémailleurs, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

En qualité de second commissaire aux comptes suppléant

- Madame Marie-Hermine TILLARD, demeurant professionnellement à GRANVILLE (50400) – Zone d'Activité de Prétot – Impasse des Trémailleurs, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Les Commissaires aux comptes ainsi nommés n'ont vérifié aucune opération d'apport ou de fusion consentie à la société ou à une société que celle-ci est appelée à contrôler.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée, notamment à la société d'avocats FIDAL, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé.

